



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 AVRIL 2014

PRÉSENCE

L'an deux mille quatorze, le 18 du mois d'avril à 19h, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 10 avril 2014, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Yves-Marie CORFA, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Marie-Josée DARRÉ, Nicolas DESTIEUX, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON et José SIMORRE.

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

19h15

ORDRE DU JOUR

- Présentation du fonctionnement de la Communauté de Communes Arrats-Gimone par Monsieur Gérard ARIES à 19 heures précises
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013
- Vote du budget primitif 2014
- Indemnité élus
- Indemnité receveur municipal
- Commissions communales internes
- Questions diverses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Gérard ARIES présente la communauté de communes de Gimont. Agriculteur à Maurens, 60 ans, premier adjoint après avoir été maire pendant 20 ans. Elu à la CC depuis la création puis vice-président. Coteaux Arrats Gimone, 30 communes. Président de la commission voirie, assainissement. Candidat à la présidence de la CC cette fois-ci aussi, pour représenter les petites communes. Mais Gimont a un fort poids. Vote le 28 avril.

Pour lui, chacun d'entre nous peut participer à la CC. Lahas a une voix, le Maire est titulaire, le premier adjoint est son remplaçant. Mais on pourrait intégrer une commission. Travail en commission, qui ensuite présente ses travaux au bureau.

Compétences et commissions :

- Économie et finances
- Développement économique et emploi : à créer. Il faut une pépinière d'entreprises, un bâtiment avec des emplacements modulaires et ainsi mettre le pied à l'étrier à des entreprises.
- Voirie : un délégué obligatoire par commune. 20,82 km de routes transférés à la CC, ce

n'est qu'un transfert de charges. Le Maire a toujours la police de la circulation. On paye tous les ans 970€/km en investissement et 470€/an pour le fonctionnement. En 2014, on participe à 20290€ et on aura 29. Un technicien à la CC et un marché. Tout est sous-traité.

- Tourisme : un office de tourisme à Gimont, plus antenne à Simorre et à Saramon, géré par une association loi 1902
- Social. Un CIAS a été créé avec un SAD (service aide à domicile) plus un service de transport à la demande (pour aller à la gare de Gimont, au marché de Gimont ou de Samatan). 8 élus plus 8 personnes de la société civile. 60000€ de budget.
- Numérique (à créer). Proposition de la CC : fibre à toutes les maisons de Gimont plus Saramon puis amener la fibre à tous les répartiteurs (60000€/an pendant 15 ans) et sous-répartiteurs (80000€/an pendant 15 ans).
- Petite enfance : ce n'est pas une compétence de la CC et on ne souhaite pas la prendre. Mais elle risque d'être imposée à terme alors il faut se préparer.

Fonds de concours. Avant : subvention de la CC à hauteur de 25% avec plafond de 6250€ par an. Proposition de passer pour les petites communes à 33% et 12000€.

BUDGET

Présentation d'un schéma simplifié d'un budget.

Présentation des dépenses : réalisé 2013 et prévision 2014.

Discussion sur les subventions : il est proposé de geler les subventions et attendre que les organismes qui sont actuellement subventionnés se manifestent avant de leur octroyer. Le club Ami a déposé sa demande, il est décidé de la porter à 200€.

Présentation des recettes :

Pas de proposition d'augmentation des impôts locaux.

Résultat de clôture au 31/12/2013 : 73 014,55 €.

Investissement 2013 :

Au 31/12/2013, déficit de 21 628,59€.

Investissement 2014 :

Prévision de renouvellement de mobilier à la Mairie et d'un copieur.

Il faut d'ici la fin de l'année changer le logiciel de comptabilité : à partir de 2015, il n'y a plus de communication papier avec la perception et le logiciel actuel ne le permet pas.

Vote du compte administratif : 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

Vote du budget primitif : 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

Pour envoyer directement les délibérations, les arrêtés etc à la Préfecture, il faut faire l'acquisition d'un certificat électronique auprès du Crédit Agricole. Il faut passer une convention avec M. le Préfet et M. le Président du centre de gestion.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

Prévention du travail : si nous nous faisons aider par le centre de gestion, nous avons droit à une subvention.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

COMMISSIONS INTERNES :

- Voirie : dès que quelqu'un voit une anomalie, il fait remonter l'information et on en discute tous ensemble en conseil municipal. Thierry (responsable), Muriel et José.
- Bâtiments : Marie-Josée (responsable), Éric et Yves-Marie.
- Agricole : Gérard (responsable), Thierry et Yves-Marie.
- Communication : Pierre (responsable), Laure et Jeanine.

INDEMNITÉ PERCEPTEUR :

Mise au vote de l'indemnité versée au percepteur pour l'aide qu'il nous apporte.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

DÉLIBÉRATION POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE :

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées soumis par la communauté de communes des Coteaux d'Arrats Gimone, suite à l'intégration des communes de Simorre et de Saramon.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

FIN DE SÉANCE

21h40